

RENSEIGNEMENT PRATIQUES

Lieu : **Université Paris II- Panthéon-Assas**
Salle des conseils – 2ème étage
12 place du Panthéon 75005 Paris

RER **Luxembourg**
Parking public : **Soufflot**

Contacts

Nathalie Cériani et Sophie Gesret
Télécopie : **01 44 41 56 55**
Courriel : nathalie.ceriani@u-paris2.fr

Inscriptions

Répondre avant le **10 juin 2019** à l'aide du bulletin d'inscription joint ou étant donné le **nombre de places très limité**, merci aussi de répondre **dès réception de ce programme**

Les demandes d'attestation de présence se font par courriel :

nathalie.ceriani@u-paris2.fr

Colloque validé pour la formation continue obligatoire des avocats

Avec le **concours** des étudiants de l'Association des Anciens DMI (**AADMI**), de l'**AFDIT**, de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (**AFJE**), de la Revue **LAMY « DROIT de l'IMMATÉRIEL »**, des **AFFICHES PARISIENNES**, de La revue **COMMUNICATION-COMMERCE ÉLECTRONIQUE**, de la **SEMAINE JURIDIQUE** Édition **GÉNÉRALE** et **DROIT des AFFAIRES** (LEXISNEXIS), de la Revue **EXPERTISE**, des Éditions **LEXTENSO**, des Éditions **DALLOZ**, **LE JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**, de l'**Internet Society France**, de **LA QUADRATURE DU NET**



CEJEM

CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES
ET ÉCONOMIQUES DU MULTIMÉDIA

COLLOQUE ANNUEL

NEUTRALITÉ DU NET : Pourquoi est-elle si importante ? Son avenir est-il menacé ?

JEUDI 20 juin 2019
de 8 heures 45 à 12 heures 30

Salle des Conseils – 2ème étage
Université PARIS II Panthéon-Assas
12 place du Panthéon 75005 Paris

Avec le concours de



Internet Society
France Chapter

NEUTRALITÉ DU NET :

Pourquoi est-elle si importante ? Son avenir est-il menacé ?

Tout le monde parle de la neutralité du net, et peu savent ce que c'est : d'où l'intérêt de ce colloque où des théoriciens et des praticiens vont en débattre. Deux acceptions s'en dégagent :

L'une est plutôt juridique : elle vient de la directive européenne de 2000 sur le commerce électronique et signifie que pour mériter le régime de responsabilité allégée de l'hébergeur celui-ci ne doit pas intervenir dans le contenu qu'il stocke pour des tiers : il faut qu'il n'ait qu'un rôle passif dans sa mise à disposition du public (neutralité et commerce électronique).

8 heures 45 : accueil des participants

9 heures 15 : début des travaux

Introduction de la matinée : **Jérôme Passa**, Professeur, Université Paris II (Panthéon-Assas), Directeur du CEJEM

Présidence :

Jérôme Huet, Professeur émérite, Université Paris II (Panthéon-Assas)

NEUTRALITÉ ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Modérateur : **Pierre-Xavier Chomiac de Saas**, Avocat à la Cour

- **La distinction entre éditeur et hébergeur** : par **Frédéric Sardain**, Avocat à la Cour, Cabinet JEANTET
- **Création d'un troisième statut** : par **Olivier Iteanu**, Avocat à la Cour, Président d'honneur, Internet Society France

NEUTRALITÉ DU NET :

Pourquoi est-elle si importante ? Son avenir est-il menacé ?

L'autre a un sens plus économique et vient de la directive de 2002 sur les réseaux et services de communications électroniques et du règlement du 25 novembre 2015 relatif à l'accès à un internet ouvert qui l'a modifiée : elle signifie que les fournisseurs de terminaux ne doivent pas privilégier certains services, notamment dans des options par défaut, pas plus que ne le doivent les fournisseurs de réseaux.

NEUTRALITÉ ET COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Modérateur : **Lucien Castex**, Secrétaire général, Internet Society France, Chercheur, Université Paris 3 (Sorbonne Nouvelle)

- **Neutralité du réseau** par **Constance Bommelaer de Leusse**, Directrice des politiques publiques, Internet Society
- **Neutralité des terminaux** par **Alexis Fitzjean O'Cobhthaigh**, Avocat à la Cour, La Quadrature du Net et **Anais Le Gougec**, Cheffe de l'unité Analyse économique et intelligence numérique, ARCEP

Conclusion :

Célia Zolynski, Professeur, Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

12 heures 30 : fin des travaux